

Une fonction publique plus mobile ? L'Union des Officiers UNSA dit oui !

Une vraie mobilité au sein de la fonction publique, reposant sur la notion de métier, une lubie irréaliste? Pas si sûr!

Un projet de décret visant à favoriser la mobilité interministérielle entre les trois versants de la fonction publique (État, territoriale et hospitalière) a été présenté au dernier conseil commun de la fonction publique.

Et pour faciliter ces mouvements, un espace numérique dédié sera ouvert au plus tard le 1er janvier 2019. Les créations et vacances d'emplois y seront publiées, précisant, certes, la catégorie statutaire et le grade requis, mais aussi les références du métier auquel se rattache l'emploi proposé.

Cette idée d'une fonction publique renouée, fondée sur la notion de métiers, c'est l'ADN du projet de cadres de la sécurité intérieure porté par l'Union des Officiers UNSA. Une fois de plus, l'Union des Officiers UNSA, c'est une vision d'avance.

La dernière histoire belge ?



Dans le cadre d'une série de réformes en matière économique et sociale, le gouvernement belge a annoncé que les 21 jours de congés maladie auquel a droit tout fonctionnaire chaque année ne pourraient plus être reportés s'ils n'étaient pas pris dans l'année.

Vous ne rêvez pas : jusqu'alors, ces derniers avaient droit à 21 jours d'arrêts maladie par an, reconductibles d'une année sur l'autre et cumulables dans le temps, en gardant un salaire à 100 %

Tandis qu'en France, sous prétexte de lutte contre l'absentéisme, on rétablit le jour de carence impliquant une retenue d'1/30^e de la rémunération mensuelle (calculée sur la base du traitement indiciaire brut, de l'indemnité de résidence, de la NBI ainsi que des primes et indemnités liées à l'exercice des fonctions).

Qui ose encore dire que les fonctionnaires français sont des nantis ?



Compte Epargne Temps : good news

Autre bonne nouvelle : le gouvernement s'est engagé pour une meilleure monétisation du compte épargne-temps. Une revalorisation de 10 € du montant des jours indemnifiés est annoncée.

Les revendications syndicales restent nombreuses : dégel du point d'indice, meilleure compensation de la hausse de la contribution sociale généralisée, suppression du jour de carence récemment rétabli...

Frais de mission : du mieux...

L'UNSA a activement participé aux négociations des frais de mission des agents publics qui seront revalorisés avec l'augmentation des taux de nuitée :

- **110 € pour Paris intra muros**
- **90 € pour les villes de plus de 200.000 habitants et la métropole du Grand Paris**
- **70 € pour les autres communes**



Ce n'est pas le Pérou, mais nous échapperons peut-être aux hôtels borgnes et aux zones industrielles déprimantes.

Pour mémoire, le per diem maximal retenu par la Commission Européenne pour les missions en France (logement, repas, frais de transport à l'intérieur du lieu de mission et frais divers), s'élève à **245 € / jour**.

L'indemnité kilométrique pour utilisation du véhicule personnel en mission sera également réévaluée de **17 %** (correspondant au cumul de l'inflation enregistrée depuis 2006).

Une indemnité de **120 €** sera, par ailleurs, créée pour les travailleurs handicapés.